



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA VALLEE DE LA SEVRE NIORTAISE AMONT

Commune de Sciecq

Carte des hauteurs d'eau pour la crue centennale

Carte H20

Echelle: 1/5 000

Avril 2015

Affaire n° 8310688



Agence de Bordeaux

Le Sésame - 68 avenue des Sésames - 33150 LE HOLLAN - Tél: 05 56 13 95 82 - Fax: 05 56 13 85 63



LÉGENDE

- Limite de la zone inondable pour la crue de référence
- Limite de la zone submersible par + de 0,50 m d'eau
- Limite de la zone submersible par + de 1 m d'eau
- Limite de la zone submersible par + de 2 m d'eau
- Hauteur d'eau comprise entre 0 et 0,50 m
- Hauteur d'eau comprise entre 0,50 et 1 m
- Hauteur d'eau comprise entre 1 et 2 m
- Hauteur d'eau supérieure à 2 m
- Cote de la crue de référence (en mNAP)
- Cote de la crue de référence
- Limite communale

